



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 38458

Texte de la question

M Marcel Bigeard appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur l'inquiétude partagée par un certain nombre de Françaises et de Français quant au devenir des pensions de retraite qui leur sont versées. En effet une des mesures avancées pour resorber le déficit de l'assurance vieillesse pourrait être de retarder l'âge de départ en retraite au-delà de soixante ans. Si une telle mesure devait être adoptée, il conviendrait d'envisager certaines dérogations notamment pour les personnes réunissant les 150 trimestres de cotisations et pour certaines professions effectuant des « travaux pénibles ». Il souhaite donc connaître la nature et l'état d'avancement des réformes envisagées en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Bigeard Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38458

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1323